




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/081

**OBJET : DÉLÉGUÉ À L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET
DU CLIMAT (ALEC)**

Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le 
ID : 033-243301264-20200729-2020_081-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 16

Date de convocation : 22 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 22 juillet 2020

**Le 28 juillet de l'année deux mille vingt
à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PREVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. BARBAN
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	E	Mme BOURROUSSE	VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	P		POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	P		SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	P	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	E	Mme PERPIGNAA GOULARD	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/081

OBJET : DÉLÉGUÉ À L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)

- Vu** la délibération n°2009/85 du 28 avril 2009 approuvant l'adhésion à l'ALEC,
Vu la délibération n°2013/75 du 26 mai 2013 approuvant l'adhésion à l'ALEC pour une période de 3 ans,
Vu la délibération n°2014/95 du 11 juillet 2014 approuvant le partenariat avec l'ALEC,
Vu la délibération n°2016/57 du 25 mai 2016 approuvant le partenariat avec l'ALEC pour une période de 3 ans,
Vu la délibération n°2019/017 du 26 mars 2019 approuvant le partenariat avec l'ALEC pour une période de 3 ans,
Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu a noué dès 2009 un partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie, s'engageant pour mettre en œuvre plusieurs actions en matière de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, d'utilisation des énergies renouvelables, de projets de constructions ou réhabilitation de bâtiments à hautes performances environnementales et énergétiques.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) créée le 24 janvier 2007, sous la forme d'une association conforme à la loi de 1901, est née d'une volonté conjointe de l'Europe, de l'ADEME, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde de la Communauté Urbaine de Bordeaux, de disposer d'une structure d'accompagnement et de soutien technique, indépendante et neutre, dans les domaines répondant aux problématiques liées aux consommations d'énergie.

La Communauté de Communes a adhéré à l'association « ALEC » de la métropole Bordelaise. Elle est représentée par un de ses membres au Conseil d'Administration, au sein du collège B « Collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale » et dispose de ce fait d'une voix délibérative. Cette adhésion vaut pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Pour faire suite au renouvellement de l'organe délibérant de la Communauté de Communes de Montesquieu, il convient de désigner les nouveaux représentants de la Communauté de Communes de Montesquieu à l'ALEC.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Désigne un élu titulaire et un suppléant représentant la Communauté de communes de Montesquieu :

ÉLU TITULAIRE	ÉLU SUPPLÉANT
Monsieur BARBAN	Madame MARTINEZ

- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 28 juillet 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

